

CONVENTION DE PARTENARIAT PÉDAGOGIQUE

ENTRE

L'Université Lumière Lyon 2, dont le siège est situé au :
18, quai Claude Bernard – 69007 Lyon
Représentée par sa Présidente, Madame Nathalie DOMPNIER

D'une part,

ET

La CinéFabrique, École technique d'enseignement supérieur privée hors contrat de cinéma et de multimédia en Auvergne Rhône-Alpes, dont le siège social est situé au :
5 rue Communieu – 69009 Lyon
Représentée par son Directeur général, Monsieur Claude MOURIÉRAS

D'autre part,

Préambule :

Membre de la future Communauté d'Universités et d'Établissements du site Lyon/Saint-Étienne, l'Université Lumière Lyon 2 est un établissement d'enseignement supérieur placé sous tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. L'Université Lumière Lyon 2, au sein du Département Arts de la Scène, de l'Image et de l'Écran (ASIE) de l'UFR LESLA (Lettres, Sciences du Langage et Arts), forme les étudiants à l'analyse, à la théorie, à l'histoire, à l'esthétique et à la sociologie des arts de la scène et des images. S'agissant du cinéma et de la photographie en particulier, les enseignements fondamentaux se consacrent aux notions et pensées qui façonnent notre culture visuelle. À ce socle théorique fondamental, s'ajoutent d'une part des propositions spécifiques (droit et production, la médiation culturelle, etc.), et d'autre part, des ateliers techniques et pratiques (écritures critique et scénaristique, réalisation, son, montage et post-production, etc.) qui fonctionnent sur une logique de projets.

Une Licence professionnelle (Techniques et pratiques artistiques du montage) permet, lors de la 3^e année, d'offrir une formation théorique, pratique et technique ouverte sur les métiers de la post-production. Cette Licence a pour principaux objectifs de former aux pensées du montage à travers l'acquisition de savoirs théoriques et l'étude de cas pratiques, tout en dispensant des savoirs méthodologiques et techniques qui permettent l'émergence de professionnels capables de s'adapter à tous les types et contextes de productions.

Cette formation prépare à la recherche en études cinématographiques et audiovisuelles et donne accès à différents champs professionnels (métiers des secteurs du cinéma et de l'audiovisuel, du multimédia, du journalisme spécialisé, de la formation et de l'enseignement, de l'animation et de la médiation culturelle, etc.).

La CinéFabrique est une école nationale de cinéma et de multimédia accessible par un recrutement national. Dans un réel souci de mixité sociale, elle forme 25 élèves aux métiers du cinéma. À compter de 2023-2024, elle formera 49 élèves par promotion à parité hommes-femmes à sept métiers : scénario, production, image, son, montage, décor et supervision d'effets spéciaux. Ces deux dernières sections (« décor » et « supervision d'effets spéciaux ») ouvriront à la rentrée universitaire 2023-2024. Cette école expérimentale a à cœur de développer une pédagogie innovante qui permet l'acquisition d'un bagage théorique, technique et pratique leur permettant la meilleure des insertions professionnelles. Cette école de la pratique est aussi une école du « faire-ensemble ». En effet le cinéma est un art qui ne se conçoit que dans un esprit d'équipe. De par les modalités de son recrutement, l'école a pour objectif de s'enrichir de la diversité de ses étudiants. Le cinéma étant un art ouvert sur le monde, l'école propose aux étudiants des Unités d'Enseignement qui leur permettent de découvrir d'autres pratiques artistiques. Les deux premières années d'enseignement constituent un Diplôme Universitaire ; elles se composent d'une première année en tronc commun et d'une deuxième année de spécialisation. À l'issue de ce Diplôme Universitaire, les étudiants peuvent entrer en année de Licence professionnelle. Toujours dans un souci constant d'insertion professionnelle, cette année est construite en alternance.

Le financement de la formation de la Ciné-Fabrique est assuré entre autres par : des subventions des différentes collectivités territoriales, le Centre National du Cinéma, des subventions de fondations ou de fonds de dotations et tout autre moyen prévu par les statuts. Rappelant que par ailleurs il n'est pas prévu que l'Université Lumière Lyon 2 verse de subvention à l'association La CinéFabrique.

Complémentaires dans leurs approches, l'Université Lumière Lyon 2 et la Ciné-Fabrique s'entendent pour renforcer les capacités professionnelles de leurs étudiants respectifs. Les deux établissements se retrouvent sur le développement de projets communs, de passerelles pédagogiques, de mutualisation des compétences et des moyens techniques et logistiques mettant en avant un partenariat basé sur des liens de diverses natures profitables à chacun.

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le Conseil d'Administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés,

Vu l'arrêté d'accréditation en date du 20/07/2022, ayant pour objet l'accréditation de l'Université Lumière Lyon 2 en vue de la délivrance des diplômes nationaux,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

• Article 1-1 :

La présente convention a pour objet de déterminer, entre l'Université Lumière Lyon 2 et la CinéFabrique, les termes de fonctionnement du partenariat dans le cadre de la formation proposée par la Ciné-Fabrique. Cette formation comporte sept parcours : scénario, production, image, son, montage, décor et supervision d'effets spéciaux.

Le cursus se déroule sur trois ans et sera sanctionné par l'obtention :

- D'un DU « *Pratiques et techniques du cinéma et du multimédia* » à l'issue des 2 premières années de la formation. Ce DU mentionnera l'intitulé d'un des sept parcours suivants choisi en deuxième année : « Scénario », « Production », « Image », « Son », « Montage », « Décor » et « Supervision d'effets spéciaux ».
- D'une Licence professionnelle *Techniques du son et de l'image* à l'issue de la 3^e année.

Le diplôme de cette Licence mentionnera l'intitulé d'un des sept parcours suivants choisi en deuxième année : « Scénario », « Production », « Image », « Son », « Montage », « Décor » et « Supervision d'effets spéciaux ».

ARTICLE 2 : MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT RELATIVES A LA SCOLARITÉ

• Article 2-1 : Admission et scolarité :

Conditions d'admission au DU :

L'accès au DU est exclusivement réservé aux étudiants ayant satisfait à la sélection sur examen d'entrée. La commission pédagogique du DU propose alors la liste des étudiants admis au DU et la soumet à la validation du Président de l'Université selon la procédure en vigueur.

Modalités de la sélection d'entrée au DU :

Le recrutement est ouvert nationalement chaque année pour 49 places (avec le respect de la parité homme/femme).

Les deux parties rappellent que la délivrance du DU et de la Licence professionnelle relève de la compétence exclusive de l'Université Lumière Lyon 2.

Peuvent se présenter au recrutement les élèves qui ont soit :

- le Baccalauréat général ou professionnel.
- le DAEU.
- un diplôme universitaire supérieur.
- pour les élèves qui n'auraient pas le baccalauréat, ils devront présenter à la commission pédagogique du DU un dossier personnel puis à la suite d'un entretien, la commission pédagogique statuera sur leur capacité à intégrer la formation.

Composition de la commission pédagogique du DU : la commission est composée d'un Président, enseignant-chercheur du Département ASIE (UFR LESLA) de l'Université Lumière Lyon 2 et d'un suppléant, d'un enseignant-chercheur de l'Université Lumière Lyon 2 intervenant dans la formation, du responsable pédagogique du DU au sein de la Ciné Fabrique (le directeur) ou de son représentant et d'un professionnel intervenant dans la formation.

Conditions d'admission à la Licence Professionnelle :

- avoir obtenu le DU « Pratiques et techniques du cinéma et du multimédia » délivré par l'Université Lumière Lyon 2,

Ou

- avoir un diplôme équivalent : dans ce cas, un dossier de candidature et un entretien oral devant la commission pédagogique seront nécessaires pour s'assurer du niveau de connaissances et d'expériences ainsi que de la motivation du candidat.

La commission pédagogique arrête la liste des étudiants admis à la LP et la soumet à la validation du Président de l'Université selon la procédure en vigueur.

Composition de la commission pédagogique de la LP : la commission est composée d'un Président, enseignant-chercheur du Département ASIE (UFR LESLA) de l'Université Lumière Lyon 2 et d'un suppléant, d'un enseignant-chercheur de l'Université Lumière Lyon 2 intervenant dans la LP, et du responsable pédagogique de la LP au sein de la CinéFabrique (le directeur) ou de son représentant et d'un professionnel intervenant dans la formation.

Scolarité :

Lieu des cours :

Que ce soit pour le DU ou la LP, tous les cours ont lieu dans les locaux de la CinéFabrique. Les étudiants doivent respecter le règlement intérieur de l'école qui leur est remis en début de chaque année.

- D.U. :

Calendrier et modalités de la formation

Les cours commencent le dernier lundi d'août pour se terminer fin juillet.

Tous les cours ont lieu dans les locaux de la CinéFabrique.

Les cours dispensés par les enseignants de l'Université Lumière Lyon 2 seront regroupés sur des blocs de ½ journée à 5 jours. Ils seront programmés d'un commun accord entre l'Université Lumière Lyon 2 et la CinéFabrique.

Les enseignements assurés par l'Université Lumière Lyon 2 dans le cadre de l'UE2 : « Enseignements transversaux » :

A - Analyse critique de films et d'œuvres des nouveaux médias.

B - Histoire du cinéma et des nouveaux médias.

C - Ateliers critiques

Contenu pédagogique : (Echange d'heures en annexe)

Le Département ASIE (UFR LESLA) valide le contenu pédagogique des UE 1, 2, 3, 4, et 6, proposé par la CinéFabrique qui en a la charge.

Le contenu pédagogique de l'UE 2 et de l'UE 5 est conçu conjointement par le Département ASIE (UFR LESLA) et la CinéFabrique pour les enseignements A, B et C de l'UE 2 et A de l'UE 5.

Selon l'évolution de la coopération, la CinéFabrique, d'un commun accord avec l'équipe pédagogique du Département ASIE (UFR LESLA) de l'Université Lumière Lyon 2, se réserve la possibilité de lui confier d'autres types de cours issus de l'UE3 et de l'UE4 principalement et ce, en remplacement ou en ajout des cours de l'UE2 déjà pris en charge.

Modalités d'organisation des années (cf. annexe A2 - Maquettes pédagogiques)

Pour la première année la CinéFabrique assure les enseignements conduisant à la délivrance de 54 ECTS par l'Université.

Pour la deuxième année la CinéFabrique assure les enseignements conduisant à la délivrance de 54 ECTS par l'Université.

Pour la première année l'Université Lumière Lyon 2 assure 6 ECTS.

Pour la deuxième année l'Université Lumière Lyon 2 assure 6 ECTS.

Absences et assiduité :

Tous les cours sont obligatoires. Toute absence doit être communiquée et justifiée par un certificat médical. En l'absence de justification, des sanctions pourront être prises à l'égard de l'étudiant.e.

Modalités du contrôle des connaissances et de délivrance du diplôme

Les modalités d'évaluation retenues relèvent toutes du régime de contrôle continu des connaissances.

Chaque semestre la CinéFabrique transmet à l'Université Lumière Lyon 2 les résultats des évaluations nécessaires à la validation des ECTS cumulables pour l'obtention finale du DU.

L'Université Lumière Lyon 2 reste la seule habilitée à décerner le DU.

Le calendrier des jurys sera établi d'un commun accord entre l'équipe pédagogique Département ASIE (UFR LESLA) de l'Université Lumière Lyon 2 et la CinéFabrique.

Le jury du diplôme sera présidé par un enseignant-chercheur de l'Université Lumière Lyon 2. Outre le Président et son suppléant, il est composé d'enseignants-chercheurs de l'Université Lumière Lyon 2, du Directeur de la CinéFabrique ou de son représentant, des responsables pédagogiques des deux premières années et de professionnels intervenants au sein de la formation.

Le diplôme du DU est établi sous le sceau de l'Université Lumière Lyon 2 et signé par son Président.

- Licence professionnelle : les règles de scolarité applicables sont celles énoncées dans l'Arrêté du 6 Décembre 2019 portant réforme de la Licence professionnelle et le Règlement Général des Etudes 2022 -2026.

Dans le cadre de la Licence professionnelle *Technique du son et de l'image*, sept parcours sont créés : Scénario, Production, Image, Son, Montage, Décor et Supervision d'effets spéciaux.

Cette troisième année s'effectue en alternance, portée par le CFA de la CinéFabrique.

Seuls les étudiants qui ont réussi le recrutement peuvent intégrer l'année de Licence professionnelle.

Les cours commencent début septembre pour se terminer fin juillet.

La maquette pédagogique fait alterner des périodes de présence à la Ciné Fabrique avec des périodes de présence en entreprise.

Interventions pédagogiques

Les cours assurés annuellement par les enseignants de l'Université Lumière Lyon 2 seront regroupés sur une même semaine de 21 h. Ils seront programmés d'un commun accord entre l'Université Lumière Lyon 2 et la CinéFabrique.

Les enseignements assurés par l'Université Lumière Lyon 2 dans le cadre de l'UE2 : « Enseignements transversaux ».

A - Analyse critique de films.

B - Histoire du cinéma.

Contenu pédagogique : (Echange d'heures en annexe)

Le Département ASIE (UFR LESLA) valide le contenu pédagogique des UE 1, 2, 3, 4, 5 et 6, proposé par la CinéFabrique qui en a la charge.
Le contenu pédagogique de l'UE 2 est conçu conjointement par le Département ASIE (UFR LESLA) et la Ciné Fabrique pour les enseignements A et B.

Selon l'évolution de la coopération, la CinéFabrique, d'un commun accord avec l'équipe pédagogique du Département ASIE (UFR LESLA) de l'Université Lumière Lyon 2, se réserve la possibilité de lui confier d'autres types de cours issus de l'UE3 et de l'UE4 principalement et ce, en remplacement ou en ajout des cours de l'UE2 déjà pris en charge.

Modalités d'organisation de l'année (cf. annexe A2 - Maquettes pédagogiques)

Pour la troisième année la Ciné Fabrique assure les enseignements conduisant à la délivrance de 54 ECTS par l'Université.
Pour la troisième année l'Université Lumière Lyon 2 assure 6 ECTS.

Modalités du contrôle des connaissances et de délivrance du diplôme

Les modalités d'évaluation retenues relèvent pour partie du régime de contrôle continu des connaissances.

Chaque semestre la Ciné Fabrique transmet à l'Université Lumière Lyon 2 les résultats des évaluations nécessaires à la validation des ECTS cumulables pour l'obtention finale de la Licence professionnelle.

Étant entendu que l'Université Lumière Lyon 2 reste la seule habilitée à décerner la Licence professionnelle.

Les modalités d'évaluation relèvent également de travaux de fin d'année :

- Rapport de stage écrit
- Mémoire pratique (travail pratique mettant en lumière l'élaboration d'un projet cinématographique)
- Participation au minimum à 1 film collectif de fin d'étude en tant que chef de poste.

Le calendrier des jurys sera établi d'un commun accord entre l'équipe pédagogique Département ASIE (UFR LESLA) de l'Université Lumière Lyon 2 et la Ciné Fabrique.

Le jury du diplôme sera présidé par un enseignant-chercheur de l'Université Lumière Lyon 2 et d'un suppléant, du Directeur de la CinéFabrique ou de son représentant, d'un enseignant-chercheur parmi l'équipe pédagogique de la LP et de deux professionnels intervenants au sein de la formation, conformément à l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la composition des jurys de Licence professionnelle.

Le diplôme de la Licence professionnelle est établi sous le sceau de l'Université Lumière Lyon 2 et signé par son Président.

Par ailleurs chaque étudiant se verra remettre le diplôme de l'École nationale de cinéma et de multimédia, décliné en 7 titres professionnels : Directeur.ice de la photographie, Ingénieur.se du son, Chef.fe monteur.se, Scénariste, Producteur.ice, Chef.fe décorateur.ice, Superviseur.se d'effets spéciaux.

• **Article 2-2 : Gestion administrative et moyens :**

Les deux établissements s'accordent pour assurer :

- aux services de scolarité, toutes les conditions garantissant le bon déroulement de la gestion pédagogique et des inscriptions administratives des étudiants ;
- aux étudiants, tous les moyens et conditions leur permettant de réaliser leur cursus dans de bonnes conditions pédagogiques.

Droits d'inscription :

En sus des droits de scolarité qu'ils verseront à l'association, chaque étudiant de la CinéFabrique règlera ses droits d'inscription nationaux directement à l'agent comptable de l'Université Lumière Lyon 2, prévenu au préalable par l'UFR LESLA.

Demande de bourse d'étude : tout étudiant candidat à la formation peut demander au CROUS l'obtention d'une bourse d'enseignement accordée sur critères sociaux.

Coordination administrative :

Selon la procédure validée par l'UFR LESLA à qui incombe la responsabilité administrative de la scolarité des étudiants, la CinéFabrique coordonnera l'admission des étudiants (en centralisant et en transmettant à la commission pédagogique les dossiers de demande d'accès), le suivi des inscriptions administratives, la gestion des moyens administratifs, le bon déroulement des enseignements, la mise en œuvre des moyens de contrôle des acquis, la transmission des notes à l'Université Lumière Lyon 2.

L'Université Lumière Lyon 2 validera la liste des étudiants accédant à la formation et prendra en charge la saisie des notes et la délivrance du diplôme.

Délivrance des diplômes :

Les diplômes du DU et de la Licence professionnelle sont établis sous le sceau de l'Université Lumière Lyon 2 et signés par son Président.

• **Article 2-3 : Aspects pédagogiques :**

Coordination pédagogique :

La cohérence pédagogique se fonde sur le document des maquettes pédagogiques joint en annexe. Cependant c'est le Directeur de la CinéFabrique qui est responsable de la pédagogie au sein de l'école. Pour le seconder dans cette tâche, il est accompagné de trois référents (un par année), chacun étant en charge de l'organisation matérielle des études et de la coordination des intervenants.

Conseil pédagogique :

Le Conseil pédagogique de l'école se réunit deux fois par an. C'est en son sein que l'ensemble des décisions liées à la pédagogie sont prises. Le conseil est composé du Directeur et de la secrétaire générale de l'école, d'un enseignant-chercheur de l'Université Lumière Lyon 2 (enseignant à l'école), d'un intervenant par parcours, des trois référents pédagogiques et d'un représentant des étudiants.

Comité de recherche pédagogique :

Afin que l'école garde et améliore sa pédagogie innovante, une fois par an se réunit un comité de recherche pédagogique. Il est composé des membres du Conseil pédagogique et de personnalités extérieures : professionnels du cinéma, chercheurs en pédagogie, artistes, philosophes... La mobilité et l'adaptation de l'école à la modernité, à de nouvelles tendances ou à de nouveaux supports sont les notions vitales d'une pédagogie innovante.

ARTICLE 3 : PRESTATIONS DE LA CINÉFABRIQUE

Sur proposition de l'UFR LESLA, la CinéFabrique mènera à destination des étudiants de L2 et de Master plusieurs ateliers de pratique cinématographique sur le campus de Bron ou dans les locaux de la CinéFabrique, ateliers dont la liste est conçue conjointement chaque année par le Département ASIE (UFR LESLA) et la CinéFabrique. Cette liste reste soumise aux évolutions de la formation dispensée à l'Université Lumière Lyon 2, à ses moyens, besoins et orientations pédagogiques qui pourront évoluer.

Dans le cadre de ces ateliers, la CinéFabrique s'engage à mettre à disposition de la formation

le matériel technique et industriel nécessaire à son bon déroulement.

Selon l'évolution de la coopération, le Département ASIE (UFR LESLA) de l'Université Lumière Lyon 2, d'un commun accord avec l'équipe pédagogique de la CinéFabrique, se réserve la possibilité de lui confier d'autres types ateliers en remplacement ou en ajout des cours déjà pris en charge.

ARTICLE 4 : ASPECTS FINANCIERS

• **Article 4-1 : Disposition financière générale**

Le partenariat a pour principe un échange d'heures équilibré entre les parties, y compris s'il y a un ajustement de plus ou moins 10% du nombre total des heures comme mentionné

plus haut.

D'un commun accord, l'Université Lumière Lyon 2 et la CinéFabrique prennent en charge la rémunération chacun des enseignants qu'ils mettent à disposition de l'autre structure de formation, au montant de l'heure de service d'un TD (43,50 euros au 1^{er} juillet 2023). Aucun échange financier n'est prévu entre les deux parties.

Exceptionnellement pour l'année 2022-2023, les heures échangées ne sont pas équivalentes. Cette disposition exceptionnelle est convenue d'un commun accord et pour une année seulement en raison du planning de développement du partenariat.

Les heures effectuées dans le cadre du DU comme dans celui de la Licence professionnelle par les enseignants-chercheurs du Département ASIE (UFR LESLA) de l'Université Lumière Lyon 2 à la CinéFabrique, sont comptabilisées dans leur service statutaire à hauteur du nombre d'heures que la CinéFabrique assurera au sein du Département ASIE (UFR LESLA). Les heures en sus effectuées par les enseignants-chercheurs du Département ASIE (UFR LESLA) de l'Université Lumière Lyon 2 à la CinéFabrique sont considérées comme complémentaires (43,50€ TCC au 1^{er} juillet 2023). Pour autant, l'Université Lumière Lyon 2 et la CinéFabrique décident d'appliquer le principe d'équilibre au volume d'heures TD effectuées entre les parties.

Les enseignant.e.s titulaires qui participent à la troisième étape de l'examen d'entrée seront directement rémunéré.e.s par l'école CinéFabrique, après autorisation de cumul délivrée par l'Université.

- **Article 4-2 : Répartition des dépenses**

La gestion financière du DU et de la Licence Professionnelle est assurée par la CinéFabrique, conformément à une annexe financière prévisionnelle précisant les postes budgétaires pour chaque année de formation, et qu'elle transmet à l'Université Lumière Lyon 2 en début d'année.

En fin d'année, une évaluation de l'exécution des dépenses sera réalisée, et où le principe d'équilibre Recettes/Dépenses devra s'appliquer pour les deux diplômes.

ARTICLE 5 : ASPECTS JURIDIQUES

- **Article 5-1 : Cadre de validité de la présente convention**

La présente convention est valide à compter de l'année universitaire 2022-2023, et pendant toute la durée du prochain contrat quinquennal 2021-2026 soit jusqu'à la fin de l'année universitaire 2026-2027.

Elle prend effet dès son adoption par les instances compétentes des partenaires.

- **Article 5-2 : Prolongation de la présente convention**

Sous la responsabilité des référents pédagogiques, une évaluation globale du partenariat sera réalisée chaque fin d'année.

En cas de prolongation de la présente convention, les partenaires devront rédiger un avenant. Les modalités financières seront revues en fonction des charges d'enseignement de chaque établissement (cf. article 4-2).

- **Article 5-3 : Dénonciation de la présente convention**

La présente convention pourra être dénoncée par chacune des parties par lettre recommandée avec AR avant le 1^{er} avril de l'année en cours pour une résiliation effective à la rentrée suivante.

- **Article 5-5 : Règlement des litiges**

En cas de litige ou différend qui pourrait naître à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution des termes du présent accord, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

Si le désaccord persiste, elles s'en remettront à l'appréciation des tribunaux compétents.

- **Article 5-6 : Exemplaires originaux et annexes**

La présente convention est établie en autant d'exemplaires originaux que de parties.

Les représentants des établissements partenaires conserveront un exemplaire de la convention et de chaque annexe, à savoir :

- A1 - Transmission des notes entre établissements
- A2 – Maquettes pédagogiques
- A3 _ Echanges d'heures 2022-2026

À Lyon, le

Pour l'Université Lumière Lyon 2
Nathalie DOMPNIER
Présidente de l'Université

Signature et cachet

À, le

Pour l'Ecole Ciné Fabrique
Claude MOURIÉRAS
Directeur Général de la Ciné Fabrique

Signature et cachet

ANNEXE 1 – TRANSMISSION DES NOTES ENTRE ETABLISSEMENTS

En-tête de l'établissement émetteur des notes
Adresse universitaire :
Cordonnées du secrétariat :

Transfert de notes entre établissements

Année universitaire :

Code et titre du cours :

Nom de l'enseignant :

Semestre :

Diplôme	Nom	Prénom	Date de naissance	Note

Date :

Cachet et signature de l'établissement :

Annexe 2 :

Maquette 2022-2025

Diplôme : DU PRATIQUES ET TECHNIQUES DU CINEMA ET DU MULTIMEDIA 1ERE ANNEE

Code APOGEE	Intitulé de l'EP	Session 1					Session 2			
		Type De l'épreuve	Forme De l'épreuve	Nombre d'heures	ECTS	Coefficient de L'épreuve dans l'enseignement	Type De l'épreuve	Forme De l'épreuve	Durée De L'épreuve	Observations
SEMESTRE 1										
1	UE PROJETS TUTORES				175	4				pas de 2ème session
	Création collective d'un film ou d'une œuvre audiovisuelle	TD	Contrôle continu	Atelier	175		1			
2	UE ENSEIGNEMENTS TRANSVERSAUX				90	7				pas de 2ème session
	Analyse critique de films et d'œuvres des nouveaux médias	TD	Contrôle continu	Atelier	20		1			
	Atelier critique	TD	Contrôle continu	Atelier	14		1			
	Initiation à la réalisation	TD	Contrôle continu	Atelier	35		1			
	Anglais	TD	Contrôle continu	Atelier	21		1			
3	UE THEORIE DES TECHNIQUES DU CINEMA, DE L'AUDIVOSUEL ET DU MULTIMEDIA				147	8				pas de 2ème session
	Scénario	TD	Contrôle continu	Atelier	21		1			
	Production	TD	Contrôle continu	Atelier	21		1			
	Image	TD	Contrôle continu	Atelier	21		1			
	Son	TD	Contrôle continu	Atelier	21		1			
	Montage	TD	Contrôle continu	Atelier	21		1			
	Supervision Effets spéciaux	TD	Contrôle continu	Atelier	21		1			
	Décor	TD	Contrôle continu	Atelier	21		1			
4	UE PRATIQUE DES TECHNIQUES DU CINEMA, DE L'AUDIVOSUEL ET DU MULTIMEDIA				180	8				pas de 2ème session
	Scénario	TD	Contrôle continu	Atelier	26		1			
	Production	TD	Contrôle continu	Atelier	26		1			
	Image	TD	Contrôle continu	Atelier	26		1			
	Son	TD	Contrôle continu	Atelier	26		1			
	Montage	TD	Contrôle continu	Atelier	26		1			
	Supervision Effets spéciaux	TD	Contrôle continu	Atelier	26		1			
	Décor	TD	Contrôle continu	Atelier	26		1			
5	UE OUVERTURE ARTISTIQUE				56	2				pas de 2ème session
	Parcours spectateur	TD	Contrôle continu	Atelier	35		1			
	Découverte artistique	TD	Contrôle continu	Atelier	21		1			
6	UE ENGAGEMENT DE L'ETUDIANT				35	1				pas de 2ème session
	Engagement collectif	TD	Contrôle continu	Atelier	35		1			
SEMESTRE 2										
7	UE PROJETS TUTORES				280	10				pas de 2ème session
	Création collective d'un film ou d'une œuvre audiovisuelle	TD	Contrôle continu	Atelier	105		1			
	Création collective d'un film ou d'une œuvre audiovisuelle	TD	Contrôle continu	Atelier	175		1			
8	UE ENSEIGNEMENTS TRANSVERSAUX				91	7				pas de 2ème session
	Analyse critique de films et d'œuvres des nouveaux médias	TD	Contrôle continu	Atelier	24		1			

	Histoire du cinéma et des nouveaux médias	TD	Contrôle continu	Atelier	18		1			
	Initiation à la réalisation	TD	Contrôle continu	Atelier	35		1			
	Anglais	TD	Contrôle continu	Atelier	14		1			
9	UE THEORIE DES TECHNIQUES DU CINEMA, DE L'AUDIVOSUEL ET DU MULTIMEDIA				98	5		pas de 2ème session		
	Scénario	TD	Contrôle continu	Atelier	14		1			
	Production	TD	Contrôle continu	Atelier	14		1			
	Image	TD	Contrôle continu	Atelier	14		1			
	Son	TD	Contrôle continu	Atelier	14		1			
	Montage	TD	Contrôle continu	Atelier	14		1			
	Supervision Effets spéciaux	TD	Contrôle continu	Atelier	14		1			
	Décor	TD	Contrôle continu	Atelier	14		1			
10	UE PRATIQUE DES TECHNIQUES DU CINEMA, DE L'AUDIVOSUEL ET DU MULTIMEDIA				147	6		pas de 2ème session		
	Scénario	TD	Contrôle continu	Atelier	21		1			
	Production	TD	Contrôle continu	Atelier	21		1			
	Image	TD	Contrôle continu	Atelier	21		1			
	Son	TD	Contrôle continu	Atelier	21		1			
	Montage	TD	Contrôle continu	Atelier	21		1			
	Supervision Effets spéciaux	TD	Contrôle continu	Atelier	21		1			
	Décor	TD	Contrôle continu	Atelier	21		1			
11	UE OUVERTURE ARTISTIQUE				21	1		pas de 2ème session		
	Parcours spectateur	TD	Contrôle continu	Atelier	21		1			
12	UE ENGAGEMENT DE L'ETUDIANT				35	1		pas de 2ème session		
	Engagement collectif	TD	Contrôle continu	Atelier	35		1			

ANNEXE 3

Entre 2022 et 2025, il est prévu que l'échange d'heures évolue, notamment pour tenir compte de l'augmentation progressive du nombre d'élèves à la CinéFabrique.

En 1^{ère} et 2^{ème} année, dans le cadre du DU, l'échange d'heure évoluera de la façon suivante selon les années universitaires :

- **2022-2023**

En 2022-2023, le volume des heures de TD dispensées par l'Université Lyon 2 sera, en heures « étudiants » et en heures « enseignants » :

DU 1^{ère} Année : 77 heures.

DU 2^{ème} Année : 63 heures.

- **2023-2024**

En 2023-2024, le volume des heures de TD dispensées par l'Université Lyon 2 sera, en heures « étudiants » :

DU 1^{ère} Année : 87 heures.

DU 2^{ème} Année : 60 heures.

Certaines heures sont données en ½ groupe. Le volume des heures de TD dispensées par l'Université Lyon 2 en 2023-2024 sera donc, en heures « enseignants » :

DU 1^{ère} Année : 163 heures

DU 2^{ème} Année : 60 heures

- **2024-2025**

En 2024-2025, le volume des heures de TD dispensées par l'Université Lyon 2 sera, en heures « étudiants » :

DU 1^{ère} Année : 87 heures.

DU 2^{ème} Année : 60 heures.

Certaines heures sont données en ½ groupe. Le volume des heures de TD dispensées par l'Université Lyon 2 en 2024-2025 sera donc, en heures « enseignants » :

DU 1^{ère} Année : 163 heures
DU 2^{ème} Année : 120 heures

- **2025-2026**

En 2024-2025, le volume des heures de TD dispensées par l'Université Lyon 2 sera, en heures « étudiants » :
DU 1^{ère} Année : 76 heures.
DU 2^{ème} Année : 60 heures.

Certaines heures sont données en ½ groupe. Le volume des heures de TD dispensées par l'Université Lyon 2 en 2023-2024 sera donc, en heures « enseignants » :
DU 1^{ère} Année : 152 heures
DU 2^{ème} Année : 120 heures

En 3^{ème} année, dans le cadre de la Licence Professionnelle, l'échange d'heure évoluera de la façon suivante selon les années universitaires :

- **Pour 2022-2023, 2023-2024 et à 2024-2025**

De 2022 à 2025, le volume des heures de TD dispensées par l'Université Lyon 2 sera en 3^e année de 21 heures, en sachant que le nombre d'heures dispensées par les enseignants-chercheurs de l'Université Lyon 2 aboutissant à l'obtention de la LP s'élève à 168 heures (DU = 87h + 60h ; LP = 21h).

- **2025-2026**

En 2025-2026, le volume des heures de TD dispensées par l'Université Lyon 2 sera en 3^e année de 21 heures étudiants. Certaines heures sont données en ½ groupe. Le volume des heures de TD dispensées par l'Université Lyon 2 en 2025-2026 sera donc, en heures « enseignants » : 42 heures.